COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 20

Réunion du :	**Mardi 02 Mai 2023**
Président :	**M. Jean Paul RUIZ**
Présent :	**M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

TIRAGE AU SORT ½ FINALE COUPE DU VAR U14

Tirage effectué par Mlle Louane MINISINI Secrétaire Administrative, en présence de :
M. André VITIELLO Secrétaire Général, M. Jean Paul RUIZ Vice-Président, M. Guy BOUCHON Président de la Commission des Activités Sportives Jeunes, MME. Huguette CARPENTIER, MME. Lydie BASTIEN, M. Frédéric BAUMANN, M. Raymond CAZEAUX, M. Yves FRACHET (Commission des Activités Sportives Féminines), MME Catherine DARDON (Commission Foot Loisir) et M. Julien LE DORAN Président de la Commission Foot Loisir, MME. Claire DEWOST (Commission des Arbitres) et M. Cyril BOUREAU Président de la Commission des Arbitres
M. John MENDI et M. Ange FLORI du Sporting Club de Toulon

1/2 COUPE DU VAR U14

A jouer le 18 Mai 2023
sur le terrain du club premier nommé

GARDIA CLUB / SPORTING CLUB TOULON
FREJUS ST RAPHAEL / ST CYR

1/2 COUPE DU VAR U15

A jouer le 18 Mai 2023
sur le terrain du club premier nommé

GARDIA CLUB / SC DRAGUIGNAN
ST TROPEZ LA BAIE / SPORTING CLUB TOULON

1/2 COUPE DU VAR U16

A jouer le 18 Mai 2023
sur le terrain du club premier nommé

HYERES FC / SPORTING CLUB TOULON
FREJUS ST RAPHAEL / GARDIA CLUB
Ou
SC DRAGUIGNAN / FREJUS ST RAPHAEL

1/2 COUPE DU VAR U17

A jouer le 18 Mai 2023
sur le terrain du club premier nommé

HYERES FC / RACING CLUB TOULON
FREJUS ST RAPHAEL / SPORTING CLUB TOULON

1/2 COUPE DU VAR U18

A jouer le 18 Mai 2023
sur le terrain du club premier nommé

RACING CLUB TOULON / SC DRAGUIGNAN
FREJUS ST RAPHAEL / SPORTING CLUB TOULON

Toutes ces rencontres seront à jouées le Jeudi 18 Mai 2023
Aucune dérogation ne sera accordée après cette date par la Commission
Possibilité de jouer en semaine

Prochaine réunion
sur convocation

Le Président : Jean Paul RUIZ